MAAD 93

PROJET DE RÉSIDENCE MUSIQUES ACTUELLES 2020-2022



I. CONTEXTE DU PROJET

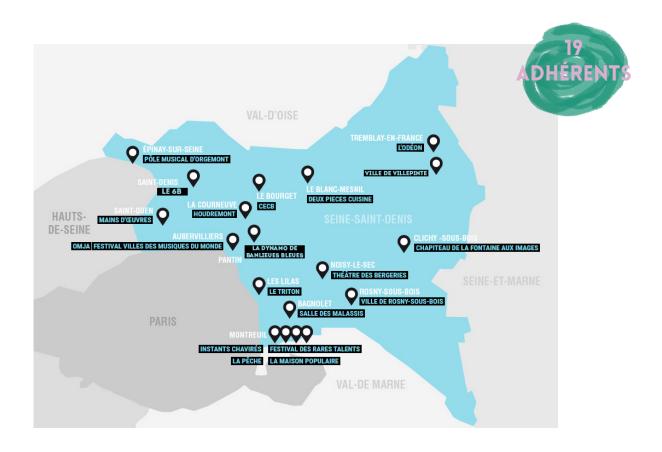
1 | Le MAAD 93 — réseau des Musiques Actuelles et Amplifiées en Développement en Seine-Saint-Denis

Le réseau MAAD93 regroupe 19 structures départementales, municipales ou associatives, à caractère non lucratif, exerçant dans les champs de l'enseignement, la pratique, l'enregistrement et la diffusion des musiques actuelles. À travers ses actions et ses outils de communication, le réseau MAAD93 met en évidence la complémentarité des lieux artistiques et culturels adhérents, il aide à leur développement et à la préfiguration de nouveaux projets. Le réseau MAAD93 joue un rôle de courroie de transmission et de coordination des musiques, des musicien nes et des publics dans le département.

Le réseau MAAD93 contribue à la réflexion locale sur la place des Musiques Actuelles et contribue à l'amélioration des réponses proposées en matière d'accompagnement des pratiques musicales, de diffusion d'artistes amateur es et professionnel·le-s, de croisement des publics et de formation des encadrant e-s. Réseau associé du RIF, réseau francilien des Musiques Actuelles, le MAAD93 coordonne à l'échelle départementale les actions politiques du réseau.

ADHÉRENT-E-S

Deux-Pièces Cuisine, Le Blanc-Mesnil — CECB, Le Bourget — Café La Pêche, Montreuil — Chapiteau de la Fontaine aux Images, Clichy-sous-Bois — Festival des Rares Talents, Montreuil — Houdremont, La Courneuve — Instants Chavirés, Montreuil — Salle des Malassis, Bagnolet — Mains d'Œuvres, Saint-Ouen — OMJA, Aubervilliers — Pôle Musical d'Orgemont, Epinay-sur-Seine — Le 6b, Saint-Denis — La Dynamo de Banlieues Bleues, Pantin — L'Odéon - scène JRC, Tremblay-en-France — La Maison Populaire, Montreuil — Le Triton, Les Lilas — Théâtre des Bergeries, Noisy-le-Sec — Ville de Rosny-sous-Bois — Ville de Villepinte



2 l La résidence mutualisée : un projet artistique de coopération territoriale

Les résidences mutualisées du MAAD93 sont des projets de création itinérant sur plusieurs structures. Elles se construisent en trois temps : **création, actions culturelles et diffusion**. À travers ces projets, l'objectif du MAAD93 est de favoriser la dynamique de réseau entre des lieux (adhérents et non-adhérents) très différents et complémentaires, tant par leur capacité à faire circuler les publics et les artistes, que par la mutualisation de moyens et de compétences. Ce projet permet également de soutenir un e artiste / groupe, de favoriser le rayonnement et la médiation de son œuvre sur le territoire. Les résidences du réseau reflètent la diversité musicale de ses salles adhérentes et du territoire, toute proposition est donc la bienvenue, quelque soit l'esthétique musicale.

Pour la saison 2019-2020, le MAAD93 accompagne l'artiste **Billie Brelok** pour son projet *Las dos lunas... Y no se cuantas más*, pour une création grand format de hip-hop orchestral entièrement hispanophone mettant à l'honneur le continent latino-américain et le continent séquano-dionysien.

Lors de la saison précédence, le MAAD93 a accompagné le groupe **La Canaille** qui s'est entouré de **Vîrus, Mike Ladd, JP Manova, Billie Brelok & Akosh S.** pour leur projet de création **Cortège de Tête.** Nous avons aussi porté les résidences de **FUFU Machine**, trio éphémère réunissant Piers Faccini, Hilaire Penda et Cyril Atef, ainsi que celle de **We Insist!**.

Toutes les infos sur ces résidences figurent sur le site du MAAD93.



II. LE PROJET DE RESIDENCE MUTALISÉE

1 | Ancrage territorial

Ce projet prendra la forme d'une résidence de deux ans, de septembre 2020 à juin 2022, sur le territoire Séquano-Dyonisien. L'artiste/le groupe porteur se de la candidature doit résider en Région Parisienne et si possible avoir un lien avec la Seine-Saint-Denis. Les résidences s'adressent à des artistes professionnel·le·s, ayant déjà enregistré des EP / albums et ayant déjà fait au moins une tournée de concerts.

2 | Partenaires institutionnels

Les résidences mutualisées du MAAD 93 sont financées par :

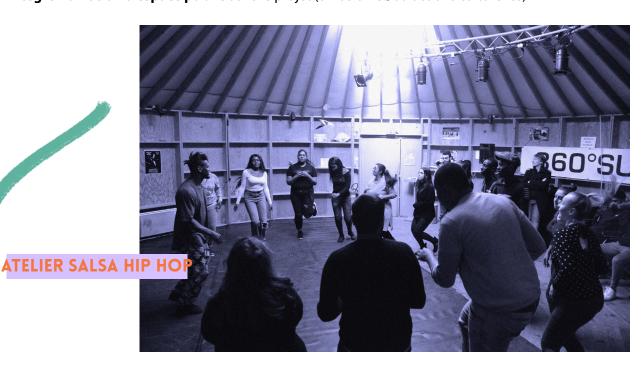
- Le Département de la Seine-Saint-Denis
- La Région IDF
- le CNM
- La Spedidam

3 l Enjeux et critères

Pour le MAAD 93, l'enjeu est de proposer à l'artiste/groupe sélectionné e une **résidence de création**, afin de travailler sur un nouveau projet qui aura pour vocation de s'inscrire dans le temps et de tourner dans et en dehors de la Seine-Saint-Denis (pendant ou après la résidence). À la partie création s'ajoute un fort **volet d'actions culturelles**, auquel l'artiste doit être sensible.

Le projet sélectionné devra répondre aux enjeux suivants :

- **Création**: Travailler et développer un nouveau projet musical
- **Actions culturelles** : Imaginer des ateliers / actions qui puissent s'adresser et mêler des publics de générations, de genres et de situations socio-économiques diverses
- **Territoire** : Fédérer des structures adhérentes du MAAD 93 et des structures sociales du territoire. Favoriser la circulation des œuvres et des publics.
- Intégrer la notion d'espace public dans le projet (diffusion et/ou actions culturelles)



III. BUDGET

Le budget global de la résidence, sous réserve d'attribution des subventions, s'élève à 40 000€TTC / an, comprenant :

- La rémunération des artistes/intervenant·e·s sur les temps de création (100€ net/jour), ateliers (50€ net / heure) et diffusions (150€ net / date)
- les taxes et cotisations
- les frais de fonctionnement
- les frais logistiques (hébergement, transports et repas)
- les frais de communication
- la mise à disposition de locaux

IV. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les éléments attendus dans le dossier de candidature sont les suivants :

- Note d'intention
- CV et / ou biographie de l'artiste/groupe
- Liens vidéos / audios
- Le dossier est à renvoyer à contact@maad93.com

Si vous souhaitez des informations supplémentaires, vous pouvez contacter Léa Micner: lea@maad93.com

V. CALENDRIER

Date limite de réception des dossiers : vendredi 24 avril 2020 Annonce du projet sélectionné : dernière semaine d'avril 2020

Aller-retour entre le MAAD 93 et l'artiste pour le montage d'un projet définitif : fin mai 2020

